

RAPPORT D'ACTIVITE 2025

Financement du dialogue social

Dossier n° OP 26

Préambule :

Créée en 1921, la Fédération Nationale de l'Automobile – FNA-est une organisation professionnelle représentative des entreprises de la branche des services de l'automobile et regroupe principalement des entreprises artisanales du commerce et de la réparation automobile, de la distribution de carburants, du contrôle technique, du dépannage remorquage et fourrière, des écoles de conduite, et des services associés.

Composée de groupements régionaux ou départementaux, répartis sur tout le territoire national, elle fédère près de 70 groupements professionnels

Bénéficiant d'un solide réseau national de services de proximité, elle optimise la capacité d'intervention des professionnels du secteur des services de l'automobile.

La FNA participe activement au dialogue social de la branche professionnelle. Elle est membre fondateur de la Commission paritaire nationale (CPN) et s'implique fortement dans les accords collectifs de la branche et les instances de la branche professionnelle.

La CPN détermine la politique de la branche de manière collégiale. Composée d'organisations patronales et salariales pour l'ensemble des activités, la CPN négocie la Convention collective nationale des services de l'automobile (CCNSA) et les accords nationaux afférents.

Dans un souci de dialogue social constant, la CPN fixe les objectifs dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle, et coordonne les moyens propres à assurer le développement et la promotion de l'emploi, de la formation et de la qualification professionnelle.

Les organisations patronales et salariales de la branche mènent une politique centrée sur le renouvellement de la population active et l'adaptation permanente des salariés aux évolutions et ce, dans un contexte de profonde mutation technologique du secteur. Elles ont confié cette politique de formation à l'OPCO Mobilités. L'ANFA continue également à jouer un rôle complémentaire.

Des ressources pédagogiques, techniques et humaines sont mobilisés par ces deux organismes autour de 5 axes :

- l'information et la formation des jeunes
- la formation des salariés notamment ceux des TPE (très petites entreprises, moins de 20 salariés)
- le déploiement de diagnostics GPEC et l'accompagnement de projets d'entreprises
- la mise à jour du Répertoire national des qualifications des services de l'automobile (RNQSA) et du Répertoire national des certifications des services de l'automobile (RNCSA)
- le développement des certificats de qualification professionnelle élaborés paritairement, en lien avec les centres de formation

La FNA s'implique ainsi dans la gestion paritaire des instances de la branche, en particulier d'IRP Auto (prévoyance, santé, retraite), de l'OPCO Mobilités et de l'ANFA.

La FNA est dotée d'un service juridique intégrée, avec un pôle social et formation, d'une commission nationale dédiée au social et à la formation, composée de professionnels élus et d'un responsable administratif, d'administrateurs des instances de la branche.

Au-delà, la FNA intervient activement dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail, mais également de l'environnement, en accompagnant les entreprises et leurs salariés et travaille en étroite collaboration avec un certain nombre d'organismes publics (INRS, CNAMTS, CARSAT, DDETS, etc.). Les thématiques de Prévention des risques professionnels, en particulier les TMS et les risques chimiques, et de Préservation de l'environnement, sont essentielles et intègrent pleinement la démarche de la FNA de représentation, de sensibilisation et d'accompagnement des chefs d'entreprises et de leurs salariés.

Dans ce contexte, la FNA a bénéficié au titre de l'exercice 2025 de crédits de l'AGFPN dans les conditions prévues par le règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'Association.

Rapport sur l'utilisation des crédits perçus :

1. Affectation des crédits de l'AGFPN

Les crédits reçus de l'AGFPN ont été utilisés conformément à leur destination prévue à l'article L. 2135-11 du Code du travail. Une attestation sur l'honneur du président de la FNA, habilitée à représenter la FNA conformément à ses statuts, est jointe en annexe du présent rapport.

2. Identification des financements octroyés par l'AGFPN

Les crédits perçus par la FNA font l'objet d'un enregistrement sur une ligne comptable spécifique dans les comptes de la FNA.

Au titre de l'exercice 2025, la FNA a reçu de l'AGFPN un montant total de 69 932 euros, en plusieurs dates :

- 29/07/2025 : 8 936 €
- 21/10/2025 : 14 719 €
- 12/12/2025 : 14 719 €
- 22/01/2026 : 14 193 €
- 30/04/2026 : 17 365 €

3. Moyens mis en œuvre pour réaliser chacune des missions éligibles

La FNA a réalisé des actions dans les trois missions d'intérêt général identifiées à l'article L. 2135-11 du Code du travail. Un tableau de synthèse joint en annexe du présent rapport précise par mission les charges directement imputables ainsi que la quote-part de charges générales affectée à chacune des missions visées à l'article L. 2135-11 précité.

4. Descriptif du processus d'affectation des charges par mission

Toutes les charges de la FNA sont comptabilisées en classe 6.
Chacune de ces charges correspond à une pièce comptable.
Chaque charge imputable à chaque rubrique de mission d'intérêt général éligible est associée à la pièce comptable correspondante.

5. Moyens mis en œuvre par la FNA

La FNA dispose d'une structure administrative et technique opérationnelle qui lui permet de déployer de manière efficiente les différentes missions relevant de son objet social. Cette structure permet de réaliser les missions d'intérêt général visées à l'article L. 2135-11 du Code du travail.

Par ailleurs, des moyens spécifiques sont mis en œuvre pour répondre plus particulièrement aux missions éligibles au financement de l'AGPFN.

Une partie du personnel de la FNA est affectée pour la réalisation des missions d'intérêt général :

- un juriste spécialisé au droit social intervient activement
- le responsable du service juridique intervient en appui
- le secrétaire général et le secrétaire général adjoint interviennent ponctuellement

Le temps passés par ces salariés, leurs frais de déplacements, les frais engagés pour leur formation sont comptabilisés en charges imputables.

Des élus, bénévoles de la FNA, s'investissent activement dans la Commission Social et formation, au sein de la CPN, des instances de la branche professionnelle, et d'un certain nombre d'organismes publics.

Seuls les frais de déplacement de ces bénévoles sont comptabilisés en charges imputables.

Robert BASSOLS
Président national

A blue ink signature, appearing to be 'RB', written in a stylized, cursive manner.